

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, LE BORGNE Guy, CHARBONNIER Martine, BARBIER Marie-Claude, RIBEAUCOURT Pascal, LAIZEAU Boris Adjoint, BELLEC David, BORE Laura, CHAVANNEAU Frédérique, COLLEAU Olivier, DEROUET Hélène, HUBEAU Alain, IVALDI Emmanuelle, LANGUILLE François, MENARD Eric, PELLERIN Cyril.

Absents excusés : Madame PERON Corinne pouvoirs à Madame CHARBONNIER Martine
Madame SURATEAU Céline
Madame JACQUET Christelle

Secrétaire de séance : Monsieur COLLEAU Olivier

L'ensemble des membres du conseil municipal approuve le compte rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de l'association des Anciens Combattants pour l'attribution de leur subvention.

DÉLIBÉRATIONS

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement

Les élus ont pris connaissance des rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau et celui de l'assainissement. Ils trouvent que beaucoup d'informations sont manquantes dans les 2 rapports. Il est demandé de compléter au maximum ces rapports et que leurs adoptions soient reportées au prochain conseil municipal.

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable au report de l'adoption de ces rapports.

Révision des tarifs

D0036/2022 - Tarifs salle des fêtes

Vu la délibération fixant les tarifs de la salle des fêtes en date du 28 février 2017

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes lesquels sont inchangés depuis 2017

Vu les propositions émises par les membres de la commission des finances

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE BORGNE Adjoint aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes ainsi que le montant des cautions. Ces tarifs seront valables à compter du 1^{er} janvier 2023. Les réservations de salles déjà réalisées avant cette date conserveront les tarifs antérieurs.

Pour les habitants de la commune de Pithiviers le Vieil

Tarif de référence	Journée du lundi au vendredi Particuliers de la commune
salle A	220
Salle B	352
Salle C	473
Salle A + C	550
Cuisine et bar	165

Pour les associations communales.

Il est accordé **une** gratuité par année civile. Le nettoyage est imposé et compris dans les tarifs. A partir de la deuxième location les tarifs seront les suivants :

	Journée du lundi au vendredi
salle A	100
Salle B	150
Salle C	150
Salle A + C	250
Bar	0
Cuisine et bar	50

L'ensemble de ces tarifs s'appliquent pour une journée. Le tarif de la location du 2^{ème} jour est fixé à 1/3 du prix de la location du premier jour (arrondi à l'euro inférieur)

La location de la salle des fêtes est également ouverte aux particuliers, entreprises et associations situées sur le territoire de la communauté de communes du Pithiverais. Le tarif de location est fixé à 1.5 fois le tarif de référence des habitants de la commune.

La location est consentie contre versement d'une caution concernant le bâtiment d'un montant de 2 000 euros et d'une caution concernant le ménage d'un montant de 320 € au moyen de 2 chèques à l'ordre du trésor public. Ces chèques seront rendus au locataire après encaissement du paiement de la location, et après un état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

D0037/2022 - Augmentation de tarifs concessions de cimetière

Suite à la réunion de la commission de finances du 23 mai 2022 pour l'étude et la révision des tarifs communaux, il est proposé de modifier les tarifs des différentes concessions des cimetières de Pithiviers le Vieil et de Bouzonville en Beauce de la manière suivante :

- Concessions de cimetière trentenaire 210.00 €
- Case columbarium
 - o Durée 5 ans 155.00 €
 - o Durée 10 ans 275.00 €
 - o Durée 20 ans 520.00 €
 - o Durée 30 ans 770.00 €
- Cavurne columbarium
 - o Durée 5 ans 90.00 €
 - o Durée 10 ans 155.00 €
 - o Durée 20 ans 245.00 €
 - o Durée 30 ans 385.00 €
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir 25.00 €

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 01 janvier 2023

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les tarifs comme exposés ci-dessus.

D0034/2022 - Révision des tarifs de la restauration scolaire

Suite à la réunion de la commission de finances qui a étudié les tarifs du restaurant scolaire actuellement en vigueur

Vu l'augmentation du prix du repas par notre prestataire Les Petits Gastronomes

Vu l'absence de revalorisation depuis le 1^{er} janvier 2017

Il est rappelé que le tarif d'un repas comprend non seulement le prix du repas, mais aussi l'encadrement pendant le temps de repas

Monsieur LE BORGNE, Adjoint aux finances propose de fixer les tarifs du restaurant scolaire à compter du 8 juillet 2022 de la manière suivante :

- 1 carte de cantine de 16 repas à 57 €
- 1 repas exceptionnel : 4.00 €
- 1 repas instituteur : 5.00 €

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal décident par 17 voix POUR et 0 voix CONTRE

- D'approuver la révision des tarifs du restaurant scolaire comme présenté par Monsieur LE BORGNE à compter du 8 juillet 2022

D0035/2022 - Révision des tarifs de l'accueil périscolaire

Suite à la réunion de la commission de finances qui a étudié les tarifs du service périscolaire actuellement en vigueur
Vu l'absence de revalorisation depuis le 1^{er} janvier 2018

Monsieur LE BORGNE, Adjoint aux finances, propose de fixer les tarifs du service périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2022 de la manière suivante :

Tarif à la demi-journée :

- Enfant de Pithiviers le Vieil : 1.30 €
- Enfant hors Pithiviers le Vieil : 1.85 €
- Accueil occasionnel : 3.20 €

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal décident par 17 voix POUR et 0 voix CONTRE

- D'approuver la révision des tarifs du service périscolaire comme présenté par Monsieur LE BORGNE à compter du 1^{er} septembre 2022

D0039/2022 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement afin de tenir compte de l'augmentation des bases

Vu les propositions émises par les membres de la commission des finances

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE BORGNE Adjoint aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

	Tarifs	Observations
Raccordement à l'eau	200.00 €	A compter du 1 ^{er} septembre 2022
Raccordement à l'assainissement	1 500.00 €	Tarif déjà en vigueur – paiement sur 2 ans
Prix du m3 d'eau	1.40 €	A compter du relevé des compteurs 2023
Eau : part fixe	25.00	Partagé à 50 % avec l'assainissement si raccordé
Location de compteurs	50.00	Partagé à 50 % avec l'assainissement si raccordé
Prix du m3 assainie	1.81 €	A compter du relevé des compteurs 2023

D0038/2022 - Tarifs salle du gymnase

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs des salles du gymnase lesquels sont inchangés depuis 2017

Vu les propositions émises par les membres de la commission des finances

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE BORGNE Adjoint aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE les tarifs de location des salles du gymnase ainsi que le montant des cautions. Ces tarifs seront valables à compter du 1^{er} janvier 2023. Les réservations de salles déjà réalisées avant cette date conserveront les tarifs antérieurs.

Pour les habitants de la commune de Pithiviers le Vieil

	Tarif
Salle 1	90 €
Cuisine	50 €
Salle 2	140 €
Salle Bouzonville en Beauce	90 €
Caution	400 €

L'ensemble de ces tarifs s'appliquent pour le week-end et uniquement pour les habitants de Pithiviers le Vieil.

La location est consentie contre versement d'une caution d'un montant de 400 € au moyen d'un chèque à l'ordre du trésor public. Ce chèque sera rendu au locataire après encaissement du paiement de la location, si aucune dégradation n'est constatée.

D0040/2022 - Révision des tarifs de caution pour les salles et le prêt de matériel

Suite à la réunion de la commission de finances du 23 mai 2022 pour l'étude et la révision des tarifs communaux, il est proposé de modifier les tarifs des cautions pour le prêt de matériel et les locations de salles de la manière suivante :

Type de caution	Tarifs
Plateau	20.00
Tréteau	20.00
Banc	20.00
Barrière	80.00
Sono	200.00
Salle 1,2 et Bouzonville en Beauce	400.00
Salle des fêtes	
Batiments	2 000.00
Nettoyage	320.00

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les tarifs comme exposés ci-dessus qui seront applicables au 1^{er} septembre 2022.

Organisation d'un marché sur la commune.

Suite à la réunion de la commission du 12 mai, il a été décidé l'organisation d'un marché de producteurs le 2^{ème} vendredi de chaque mois à compter du 9 septembre 2022. Les horaires restent à définir.

Pour 2022, en période de lancement, l'emplacement sera gratuit et une caution de 100 € sera demandé pour un engagement non respecté. Afin d'encaisser éventuellement cette caution il est nécessaire de créer une régie.

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable pour la création d'une régie pour l'organisation d'un marché.

Organisation du 14 juillet

Voir pour remettre cette manifestation sur la place de l'Eglise. Impossible pour l'année 2022 en raison de l'animation prévue.

Travaux

Monsieur LAIZEAU donne un bilan des travaux sur la commune

Le Boulay : les travaux au cabinet médical reprendront le 6 juin. Du retard a été pris en raison de la mise en place d'un échafaudage qui a empêché la poursuite des travaux. L'infirmier devrait s'installer début juillet.

Réfection trottoir devant la boulangerie jusqu'au virage. Fin des travaux du chaudiou avec passage piétons

Toiture de l'église : intervention ART'OIT pour remplacement des ardoises et désherbage.

Des travaux ont eu lieu pour le passage de la fibre sous le pont de l'étoile

Nous sommes en attente d'un devis pour l'entretien des platanes suite au diagnostic de l'ONF et l'élagage de la haie du tennis.

Le jeu de l'école maternelle est hors service. Un devis pour un nouveau jeu et un nouveau sol doit être validé.

Sont en cours :

- La réfection de l'éclairage de la salle des fêtes et de l'église
- L'étude de devis pour la mise en place de gabions
- Le remplacement du poteau incendie endommagé par un convoi exceptionnel devant l'établissement GIPEN.
- Devis Loisirs Services de 4 000 € pour la réparation de la tondeuse du foot.

Comité départemental du fleurissement

Il est proposé de faire un passage sur la commune pour faire le choix d'habitations pour une remise de récompenses. Un rendez-vous est pris le 8 juin à 18 heures pour faire le tour des habitations de la commune.

Affaires diverses

Piscine de Pithiviers le Vieil

La piscine sera ouverte du 15/06 au 11 septembre. Pas d'accueil de scolaire en juin par manque de maîtres-nageurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 juillet 2022 à 20 heures.